



Accessibilité
handicap

Management à distance et confinement

Protéger la santé physique et mentale des salariés et favoriser la continuité du travail

Contexte

- ✓ Ce dispositif est destiné à répondre à la situation d'urgence sanitaire que nous traversons et qui affecte toutes les entreprises et leurs collaborateurs confinés à leur domicile

L'objectif

- ✓ Prévenir et prendre en charge les phénomènes d'anxiété et de stress pour tous les salariés
- ✓ Apporter du soutien aux télé-managers pour favoriser le maintien du lien avec leurs équipes.
- ✓ Aider les collaborateurs à adapter leur environnement de travail en « home office »

Rappel réglementaire (source INRS)

Une obligation générale de sécurité incombe à l'employeur (article L. 4121-1 du Code du travail). Il lui revient d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et **protéger la santé physique et mentale de ses salariés**. Cette obligation générale repose sur une approche globale de la prévention des risques professionnels. Il ne s'agit pas seulement de rechercher la conformité à des obligations précises mais d'obtenir le résultat attendu (assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés).

Programme


- Le manager, chef d'orchestre de son équipe distante : techniques d'écoute et communication positive
- Comprendre et prendre en compte les RPS des salariés et notamment stress, anxiété
- Enrichir les outils de collaboration
- échanges de bonnes pratiques

Modalités pédagogiques

- ✓ Support de formation
- ✓ Exercices

Modalités d'évaluation des acquis

- ✓ QCM

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
2h	12 maximum	Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation	Managers d'équipe à distance	Coach Professionnel certifié	 Sur plateforme Zoom	975€ HT/session